



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Aebischer Susanne / Schoenenweid André  
**Avenir du SICHH et stratégie dans l'innovation et la  
recherche, état de la situation**

2021-CE-36

### I. Question

L'innovation et la recherche dans le canton de Fribourg méritent d'être mieux soutenues. L'élaboration d'une loi cantonale sur l'encouragement de l'innovation et la recherche, de manière analogue aux cantons de Berne et d'Argovie, pourrait être une solution d'avenir en regard des ambitions affirmées par le Conseil d'Etat. Cette nouvelle loi cantonale sera certainement un signal très positif dans ce domaine très concurrentiel de la recherche et permettra de meilleures chances de succès dans la reconnaissance et l'attribution de contributions financières par les instances fédérales.

Le centre de recherche SICCH a démontré toutes ses compétences et sa grande utilité en cette période de pandémie. Il faut également relever que le SICHH a, ces dernières années, revu et affiné dans sa stratégie pour se positionner dans des domaines très évolutifs, profitables et pérennes.

En effet, le diagnostic est un modèle d'avenir et un outil indispensable à la médecine de précision personnalisée avec des développements très prometteurs dans les domaines des traitements médicaux d'avenir.

Le SICHH a réorienté sa stratégie par la création du Swiss Smart Diagnostics dans ce domaine du diagnostic en vue de déposer sa candidature pour la reconnaissance de centre de compétence nationale et d'obtenir une contribution fédérale nécessaire à son développement.

Le 17 décembre 2020, le SEFRI a reconnu la démarche positive du SICHH en tant que centre TST, en mettant en évidence sa plateforme technologique et sa collaboration avec des acteurs de l'économie. Selon l'expertise du CSS, le SICHH présente toutefois quelques lacunes dans son business plan et son organisation structurelle doit être améliorée.

Malgré les divers points positifs relevés, le SEFRI a rejeté la demande relative à l'obtention d'une contribution fédérale.

Le SICHH mérite toute l'attention du monde politique fribourgeois et devra se réformer en fonction des points relevés par l'expertise du CSS et par les résultats de l'audit demandé par le Grand Conseil.

Le SICHH a un fort potentiel de développement dans ce secteur du diagnostic, les moyens financiers étatiques doivent lui être alloués en vue de garantir son existence ces prochains mois.

Nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat a pris connaissance de la décision du SEFRI du 17 décembre 2020 et quelles sont les décisions que le Conseil d'Etat pense-t-il prendre à court terme en vue de soutenir le SICCH pour ces prochains mois ?
2. Quelle est la stratégie financière et administrative du Conseil d'Etat dans son soutien au SICHH en vue du maintien de l'activité du SICHH ces prochaines années ?
3. Comment le Conseil d'Etat voit l'avenir du SICHH et souhaite-t-il l'intégrer dans des structures de recherche existantes par exemple dans le cadre de l'Université ou dans la HES-SO Fribourg ?
4. Le SICCH pourrait présenter une nouvelle demande de reconnaissance auprès du SEFRI en 2023 ; le Conseil d'Etat va-t-il présenter au Grand Conseil ces prochains mois un nouveau crédit cadre pour poursuivre les activités redimensionnées du SICHH ?
5. Le rejet de la contribution fédérale par le SEFRI pour le SICHH est un très mauvais signal pour l'innovation dans le canton, le Conseil d'Etat va-t-il mettre en œuvre une nouvelle loi cantonale sur l'encouragement de l'innovation et la recherche ?

*22 janvier 2021*

## **II. Réponse du Conseil d'Etat**

La société anonyme à but non lucratif SICHH SA a été créée le 17 juillet 2013 en tant qu'une des plateformes constituées dans le cadre de la mise en place du parc d'innovation blueFACTORY et suite au concours d'idées portant sur ce site. Son objectif premier a été de fournir des services en recherche et développement (R&D) aux entreprises, aux chercheurs et aux cliniciens grâce à des laboratoires et des équipements de pointe desservis par des spécialistes hautement qualifiés capables d'interpréter les résultats d'analyses et de soutenir les projets des clients. Une approche résolument pluridisciplinaire et basée sur un réseau de compétences externes a été choisie. Il s'agissait de promouvoir l'innovation par l'intégration de différentes approches disciplinaires et en stimulant des collaborations avec des partenaires publics et privés.

L'expérience et les compétences acquises depuis le démarrage effectif des activités du centre, à la fin 2016, ont conduit à une redéfinition de sa stratégie, avec l'identification, à partir de 2019, d'un axe prioritaire dans le domaine du diagnostic. C'est à ce titre que le SICHH a déposé une demande pour obtenir les contributions fédérales 2021-2024 en tant que centre de compétences technologiques (CCT). La décision négative du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) du 17 décembre 2020 prive le SICHH non seulement du subventionnement fédéral, mais également de celui du canton de Fribourg. Ainsi, pour faire face à ses engagements, le Conseil d'administration du SICHH a dû décider à la fin janvier 2021 de licencier l'entier du personnel du centre.

Toutefois, grâce à son expertise dans le développement des tests non-invasifs dans le dépistage de la maladie d'Alzheimer et à son engagement massif, depuis le début de la pandémie, pour soutenir le canton dans la lutte contre le COVID-19 en tant que laboratoire de tests affilié à l'HFR, le SICHH est désormais un acteur reconnu dans le secteur du diagnostic.

Cette reconnaissance a été confirmée par l'autorisation octroyée par Swissmedic le 16 février 2021 au SICHH de fonctionner en tant que laboratoire d'analyses médicales indépendant et par les contrats pour mener des tests salivaires conclus ou en discussion avec différents partenaires privés et publics.

*1. Le Conseil d'Etat a pris connaissance de la décision du SEFRI du 17 décembre 2020 et quelles sont les décisions que le Conseil d'Etat pense-t-il prendre à court terme en vue de soutenir le SICCH pour ces prochains mois ?*

Par décret du 20 décembre 2019, le Grand Conseil a alloué au SICHH, pour l'année 2020, une contribution financière de 2.5 millions de francs. La suite du financement, pour les années 2021 à 2024 a été conditionnée à l'obtention par le SICHH des contributions fédérales en tant que centre de compétences technologiques. Tout en sachant que l'octroi de ces contributions était soumis à un processus hautement concurrentiel, le Conseil d'Etat comptait sur le succès de l'approche innovante proposée par le SICHH. Or, le 17 décembre 2020, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a notifié au Conseil d'administration du SICHH le refus de sa demande.

Le Conseil d'Etat regrette fortement cette décision. Il tient à relever qu'elle est fondée sur les informations fournies dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature du SICHH déposé en juin 2019. Ainsi, l'évaluation du Conseil suisse de la science datant du 23 juin 2020 n'a pu malheureusement tenir compte de la traction dans le domaine diagnostique que le centre a pu démontrer dans le courant de l'année 2020 et en particulier de tout le travail effectué dans la lutte contre la pandémie. En outre, le fait que le SICHH ait réussi à générer en 2020 pas loin d'1 million de francs de chiffre d'affaires n'était naturellement pas connu des assesseurs.

Suite à la décision négative du DEFR, le Conseil d'Etat a été informé que le centre disposait des liquidités lui permettant d'honorer ses engagements, en particulier face à son personnel, uniquement pendant les premiers mois de l'année 2021. Le licenciement préventif prononcé à la fin du mois de janvier 2021 reflète cet état de fait.

En parallèle, la Direction et le Conseil d'administration du SICHH ont immédiatement lancé des démarches afin de trouver des solutions pour assurer le financement du centre à court et moyen termes. Tout d'abord, l'équipe du SICHH a continué les développements liés aux tests salivaires qui ont abouti à la conclusion de projets commerciaux dans le domaine des tests salivaires de masse. Une expertise de pointe que le centre a développée dans le cadre de projets de recherche sur l'Alzheimer lui a permis d'en faire une application de médecine translationnelle. L'aboutissement de ces accords commerciaux devrait pouvoir donner une bouffée d'oxygène au SICHH, lui permettant de couvrir ses frais pour une certaine durée, qui servira à élaborer la stratégie future et/ou un projet d'envergure à proposer au gouvernement fribourgeois.

*2. Quelle est la stratégie financière et administrative du Conseil d'Etat dans son soutien au SICHH en vue du maintien de l'activité du SICHH ces prochaines années ?*

Le Conseil d'Etat a alloué au SICHH les montants selon le cadre financier décidé par le Grand Conseil. Celui-ci a conditionné un soutien supplémentaire au succès de la candidature de l'institution auprès de la Confédération. Ainsi, en l'état actuel des choses, le SICHH ne peut bénéficier d'aucune contribution de la part de l'Etat. Les discussions au Grand Conseil ont aussi démontré clairement que celui-ci n'était prêt à continuer à financer le centre qu'en complément des

contributions venant d'autres sources. Le Conseil d'Etat ne bénéficie actuellement d'aucune marge de manœuvre lui permettant d'allouer des moyens financiers supplémentaires de manière discrétionnaire.

Le Conseil d'Etat attend donc les résultats des démarches entreprises par la Direction et le Conseil d'administration du SICHH, sachant que ce dernier recherche également activement un repreneur ou un investisseur externe. Le teaser utilisé à cet effet se trouve en annexe.

Selon les résultats de ces démarches et la stratégie proposée par le SICHH, le Conseil d'Etat examinera l'opportunité de saisir le Grand Conseil. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat souhaite encore indiquer que, expérience faite, un centre d'une nature telle que le SICHH, avec des vocations de recherche fondamentale et de transfert technologique ne peut que très difficilement être financièrement autoporteur. Les exemples du CSEM à Neuchâtel et le SITEM Insel à Berne le démontrent de manière répétée.

*3. Comment le Conseil d'Etat voit l'avenir du SICHH et souhaite-t-il l'intégrer dans des structures de recherche existantes par exemple dans le cadre de l'Université ou dans la HES-SO Fribourg ?*

L'avenir du SICHH est actuellement incertain malgré les compétences confirmées qu'il possède dans le domaine du diagnostic et le soutien apporté au canton en 2020 dans l'exécution des tests COVID-19. Comme indiqué ci-dessus, le Conseil d'Etat souhaiterait que le SICHH lui présente un nouveau projet d'envergure ou un nouvel investisseur ou un nouveau partenariat qui permette de changer la donne de manière significative pour le moyen ou long terme.

Une intégration du SICHH (l'ensemble de son personnel ou l'ensemble de son parc de machines) n'est envisageable ni pour l'Université ni pour la HES-SO. Les ressources financières supplémentaires qui devraient être allouées durablement pour permettre une telle reprise représenteraient d'ailleurs un financement détourné du SICHH. Par contre, la HES-SO peut envisager éventuellement la reprise de l'une ou l'autre machine ainsi que des projets de types Innosuisse (pour autant qu'ils puissent bénéficier d'un financement ad hoc), mais ceci ne représenterait qu'une part limitée du parc de machines et du personnel du SICHH. Il s'agirait là de cas spécifiques qu'il faudrait évaluer de manière individuelle sans garantie de résultat.

L'Université souligne aussi que les activités du SICHH sont complémentaires aux différentes activités de recherche menées à l'Université : il y a plusieurs liens avec des activités menées au sein de la Faculté des sciences et de médecine et, partant, un potentiel d'importantes synergies. Ce potentiel est renforcé par la présence de la vice-rectrice en charge de la recherche et l'innovation au sein du Conseil d'administration du SICHH. En même temps, la vocation et les buts du SICHH sont en grande partie très différents des tâches de l'Université telles que définies dans la loi sur l'Université et les Statuts de l'Université. Par ailleurs, au vu des synergies mentionnées, l'Université préférerait une perspective qui permette au SICHH de continuer ses activités en tant qu'institution indépendante.

Par contre, dans la mesure où les activités du SICHH correspondent à la vocation de l'Université, une reprise au cas par cas peut être envisagée pour autant que les moyens financiers soient garantis. Concrètement, l'Université pourrait intégrer une partie de l'activité du TechTransfer assurée jusqu'à présent par le SICHH pour l'Université et surtout les projets de recherche en acquisition ou en cours au SICHH qui sont financés par des fonds tiers (comme Innosuisse, le Fonds national ou des

entreprises). L'Université s'engagerait alors à procéder à l'engagement du personnel concerné pour la durée du projet et – dans la mesure du possible – de mettre à disposition l'infrastructure nécessaire pour ce genre de projets.

4. *Le SICCH pourrait présenter une nouvelle demande de reconnaissance auprès du SEFRI en 2023 ; le Conseil d'Etat va-t-il présenter au Grand Conseil ces prochains mois un nouveau crédit cadre pour poursuivre les activités redimensionnées du SICHH ?*

Le Conseil d'Etat est convaincu de l'utilité du SICHH, de son apport à la santé publique dans le cadre de la lutte contre la pandémie et de sa contribution au positionnement de Fribourg dans le domaine des sciences de la vie.

Comme indiqué ci-dessus, le Conseil d'Etat ne se prononcera sur l'éventuelle demande d'un nouveau crédit cadre que si le Conseil d'administration du SICHH lui propose un projet d'envergure et/ou une nouvelle structuration du financement du centre.

5. *Le rejet de la contribution fédérale par le SEFRI pour le SICHH est un très mauvais signal pour l'innovation dans le canton, le Conseil d'Etat va-t-il mettre en œuvre une nouvelle loi cantonale sur l'encouragement de l'innovation et la recherche ?*

Le Conseil d'Etat partage l'opinion que le rejet de la candidature en tant que CCT ne donne pas un signal positif en faveur de l'innovation dans le canton. Les retours dans la presse romande d'une éventuelle fermeture du SICHH ont engendré un dégât d'image indéniable. Par contre, la décision du DEFR d'accorder ou non ce statut de CCT et le financement y lié n'est en aucun cas motivé par l'existence ou non d'une loi sur l'innovation. La loi sur la promotion économique (LPEc) a été révisée en 2018 en tenant précisément compte des besoins de soutien à l'innovation. Elle met ainsi à disposition toute une série d'instruments de soutien à l'innovation (Capital Risque Fribourg, Seed capital Fribourg, FriUp, coaching d'innovation Platinn, soutien financier direct à l'innovation entre autres).

Ainsi, selon le Conseil d'Etat, le cadre légal existant est adéquat et approprié pour les besoins actuels de politique de l'innovation. En outre, le Conseil d'Etat tient à relever que la DEE réfléchit de manière continue à d'éventuelles améliorations du cadre légal à disposition. En particulier à la suite de la pandémie, des réflexions poussées en lien avec l'innovation ont été lancées. Le Conseil d'Etat est aussi reconnaissant pour les investissements conséquents en infrastructure que le Grand Conseil aura validés sur les campus et quartiers de l'innovation de blueFACTORY, AgriCo et les projets en lien avec le renforcement de la présence d'Agroscope.

Par contre, la volonté politique d'accepter d'investir dans des structures de R&D qui ne peuvent pas être autoportées financièrement, de par leurs activités de recherche quasi-fondamentale, n'est malheureusement pas encore largement répandue au sein du parlement cantonal. Plus d'appétit dans ce domaine permettrait un positionnement plus ambitieux du canton dans des secteurs porteurs et en adéquation avec la stratégie de développement économique cantonal.

30 mars 2021

Annexe

—

Teaser du SICHH, plaquette de février 2021